



Maisons-Alfort, le 10 novembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GIBB 3, n° AMM 2030461**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par CEQUISA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GIBB 3 détenue par GLOBACHEM NV.

Considérant l'attestation de transfert fournie par GLOBACHEM NV ;

Considérant l'attestation de fourniture fournie par GLOBACHEM NV ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GIBB 3 est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GIBB 3, présentée par CEQUISA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques.

Marc MORTUREUX